



Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2019

Suite à la démission du précédent conseil, Nordine Boumaraf a aidé les enseignants de l'école pour préparer cette rentrée et cette assemblée générale ; il préside cette assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant

- Bilan de l'année écoulée et perspectives
- Rapport financier
- Renouvellement du conseil d'administration

15 personnes sont présentes

M Gaschet représente la Communauté de communes du Castelrenaudais

1) Bilan de l'année écoulée et perspectives

L'année 2016-2017 a été une année particulière en raison de la fusion des écoles Crescendo et Music à tous vents.

En effet, Music à tous vents était une école gérée par un SIVOM or la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République obligeait la dissolution du SIVOM. Afin de pérenniser les activités de Music à tous vents (cours de solfège et instruments à vent, orchestre), Michel Cosnier, président du SIVOM, a demandé à Crescendo si nous acceptions de reprendre les activités et les salariés de Music à tous vents. Crescendo a accepté mais cela a nécessité d'harmoniser les tarifs d'inscriptions d'une part et les salaires des enseignants d'autre part.

Un protocole d'accord a été conclu : la communauté de communes s'était engagé à verser une subvention de 12 580 € - correspondant aux 9000 € versés par les communes + 3580 € - et Crescendo s'est engagé à réduire les tarifs d'inscriptions pour limiter la hausse subie par les élèves qui venaient de Music à tous vents et à augmenter progressivement le salaire des enseignants de Crescendo pour payer tous les enseignants au même tarif sans réduire le salaire des enseignants venant de Music à tous vents.

Un manque de rigueur dans la gestion des dossiers de la part du précédent bureau a conduit à une rééquilibrage rapide des salaires entre les enseignants et n'a pas permis à la Communauté de communes de verser la subvention promise, ce qui a conduit à un déséquilibre financier important : celui a pu être supporté grâce à la trésorerie résultant des exercices précédents mais a obligé de revoir en urgence les tarifs des inscriptions pour la rentrée 2017.

Pour les anciens élèves de Crescendo, la hausse de cette année conduit malgré tout à une légère baisse des tarifs d'inscription par rapport à ceux de l'année 2015-2016. Par contre, pour les anciens élèves de Music à tous vents, ces deux hausses significatives en 2 ans ont conduit plusieurs élèves à ne pas se réinscrire : les classes d'instruments à vents ont atteint un effectif critique qui inquiète les enseignants. (1 inscription en trompette, 3 en saxophone, des incertitudes sur la pérennisation de la classe flûte). Les classes de guitare, piano, accordéon, synthétiseur, batterie ainsi que le jardin musical présentent des effectifs relativement stables. A cette date, Crescendo compte 143 adhérents.

M Gaschet a signalé que malgré des failles dans la gestion de l'association, la communauté de communes souhaite que la situation soit assainie afin de pérenniser cette école qui est une structure importante du canton. Il demande à l'association

- d'être mieux structurée,
- d'être présent sur les différentes communes du canton grâce à des animations musicales
- d'accorder une priorité aux jeunes de – de 18 ans.

La communauté de communes s'est organisée pour verser le montant de la subvention énoncée dans le protocole d'accord.

2) Compte de résultats et budget prévisionnel

Un compte de résultat a été établi pour la saison 2016-2017 du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Les recettes s'élèvent à 63 901,25 € dont 3025 € pour les adhésions et 51 750 € pour les cours individuels.

Les dépenses s'élèvent à 90 385,95 € dont 84 852,53 pour les salaires et charges, 3 809,25 € pour la location du local, 2 451,70 € d'achat de matériel (en particulier une photocopieuse).

L'exercice est donc déficitaire de 26 484,70 €.

Le solde du compte de l'association au 31/08/2017 est donc de – 2 796,74 €.

Les raisons de ces difficultés financières ont été expliquées précédemment :

- une baisse importante des tarifs d'inscription pour limiter la hausse subie par les élèves de Music à tous vents,
- une augmentation des charges de salaires pour ne pas faire subir de baisse de rémunération aux enseignants venant de Music à tous vents,
- une gestion qui n'a pas permis de toucher les subventions attendues.

Le versement différé de la subvention de la communauté de communes pour la saison 2016-2017 devrait malgré tout permettre de combler le débit du compte de l'association

Pour la saison 2017-2018, a été établie un budget prévisionnel.

Les recettes attendues s'élèvent à 81 498,44 €, en augmentation grâce à l'augmentation du montant des cotisations, une subvention de la communauté de communes et une subvention de la municipalité de Château-Renault - la municipalité de Château-Renault s'étant engagée à verser une subvention équivalente aux loyers perçus, qui avaient vocation à rembourser l'emprunt contracté pour la rénovation du bâtiment.

Les dépenses prévues s'élèvent à 80 675,44 € dont 73 200 € de salaires et charges.

L'exercice est prévu excédentaire de 823 €

3) Elections des membres du conseil d'administration.

Suite à la démission des tous les membres du précédent conseil, l'intégralité des 5 sièges du conseil sont à pourvoir. Sont candidats :

- Anne Boumaraf
- Nordine Boumaraf
- Claire Randon
- Florence Mercat
- Marine Untersteller

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité

Afin de réfléchir ensemble sur la nouvelle organisation de l'école de musique, des enseignants souhaitent participer au conseil d'administration. L'assemblée générale accepte que 3 enseignants soient associés au conseil :

- Stéphane Azouard,
- Valérie Ferrandon
- Yves Laulanet.

Parmi les membres du conseil, il convient d'élire le bureau.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Nordine Boumaraf

Trésorière : Anne Boumaraf

Secrétaire : Claire Randone

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions dans l'assemblée, la séance est levée.



**Extrait du procès verbal de l'assemblée générale
du 20 septembre 2017**

Elections des membres du conseil d'administration.

Suite à la démission des tous les membres du précédent conseil, l'intégralité des 5 sièges du conseil sont à pourvoir. Sont candidats :

- Anne Boumaraf
- Nordine Boumaraf
- Claire Randon
- Florence Mercat
- Marine Untersteller

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité

Parmi les membres du conseil, il convient d'élire le bureau.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Nordine Boumaraf
Trésorière : Anne Boumaraf
Secrétaire : Claire Randone

Fait à Château-Renault,
Le 30 septembre 2017

Le président,
Nordine Boumaraf

La secrétaire
Claire Randon